

*Aspects fiscaux de l'assurance*

par H. STULEMEYER, (avec la collaboration de F. MENNING pour la partie T.V.A.), Bruxelles, Kluwer, 2002, 619 p.

Cet ouvrage réalise le pari difficile de réunir le droit fiscal et le droit des assurances, deux secteurs très spécialisés et régis par des textes, légaux et réglementaires, foisonnants. Didactique et doté d'une table des matières précise, il se divise en sept parties d'importance inégale.

La première (pp. 5 à 35), intitulée '*Droit privé et aspects réglementaires*' a une vocation purement introductive. Il s'agit de fixer le cadre légal de la matière et de préciser diverses notions qui lui sont propres. Y sont notamment envisagées la définition du contrat d'assurance, l'incidence, sur le droit fiscal, de la qualification de la convention en droit privé, ainsi que les implications du marché unique de l'assurance, spécialement l'exercice de l'activité d'assurance en liberté d'établissement ou en libre prestation de services. La loi applicable au contrat qui comporte un élément d'extranéité, les règles applicables tant en matière fiscale que comptable sont par ailleurs indiquées.

La deuxième partie (pp. 39 à 225) offre un exposé détaillé des différents régimes applicables à la multitude des produits d'assurance vie. L'auteur prend le soin de préciser que la matière traitée est tenue à jour jusqu'au 31 décembre 2001. Après un chapitre préliminaire, il analyse les assurances vie individuelles et cotisations personnelles aux plans de pension complémentaire (chap. 2), opérant une distinction entre les contrats 'fiscaux' et les contrats 'non-fiscaux'. S'agissant des premiers, il étudie successivement, pour ne citer que les principaux, le régime de la réduction d'impôt, celui des pensions, rentes, capitaux et valeurs de rachat des contrats d'assurance vie individuelle, sans oublier les règles propres à l'épargne pension. Quant aux contrats dits non fiscaux, ils regroupent les contrats d'assurance vie à rendement garanti de la branche 21, ceux qui sont liés à un fonds d'investissement (branche 23) et, enfin, les contrats de capitalisation (branche 26). Le chapitre 3 est consacré au régime fiscal des assurances de groupe, des engagements pris par les fonds de pension et des assurances 'dirigeant d'entreprise' et le chapitre 4 aux mesures 'anti-abus' ainsi qu'aux transferts de réserve. Le chapitre 5 attire l'attention sur les conséquences fiscales de la constitution d'un plan de pension complémentaire à l'étranger. Quant au dernier chapitre, il traite spécifiquement des assurances 'revenu garanti', 'soins de santé et hospitalisation' et 'accidents'.

La troisième partie (pp. 227 à 301) est consacrée aux taxes et contributions indirectes sur les contrats d'assurance. Y sont examinées les diverses règles qui ont pour objet d'imposer des prélèvements, de nature fiscale ou parafiscale, aussi bien aux compagnies d'assurance qu'aux fonds de pension. Un chapitre

important est, par exemple, réservé à la taxe annuelle sur le contrat d'assurance.

La quatrième partie (pp. 303 à 351) se rapporte à un autre volet, non négligeable, de la fiscalité des assurances: il s'agit du droit des successions ou de la taxation des capitaux d'assurance vie. En particulier, l'auteur examine les ressources qu'offre le contrat d'assurance vie dans la gestion d'un patrimoine et la planification d'une succession.

La cinquième partie (pp. 353 à 446) se rapporte à l'impôt des entreprises d'assurance, c'est-à-dire à la taxation à l'impôt des sociétés et à l'impôt des 'non-résidents sociétés'.

La sixième partie (pp. 447 à 467) porte sur l'étude de la taxation des fonds de pension et des compagnies d'assurance soumises à l'impôt des personnes morales.

Quant à la septième partie (pp. 469 à 582), elle concerne tous les aspects relatifs à la taxe sur la valeur ajoutée. Après une description du régime général de la T.V.A., l'auteur envisage successivement les assujettis (chap. 2), les opérations taxables (chap. 3), la localisation des opérations (chap. 4), l'exemption des prestations effectuées par les groupements autonomes de personnes (chap. 5), les opérations d'assurance exemptées de la T.V.A. (chap. 6), la notion de redevable de la T.V.A. (chap. 7), les conditions ouvrant le droit à la déduction (chap. 8), les obligations formelles des assujettis (chap. 9), avant d'aborder, sous un angle de vue pratique, le sort des achats effectués par les compagnies d'assurance (chap. 10) et des opérations 'à la sortie' (chap. 11).

Cet ouvrage, aussi fouillé que détaillé, s'adresse en premier lieu aux étudiants de la maîtrise spéciale en gestion fiscale de l'école de commerce Solvay. Au-delà de ce public ciblé, il intéresse également toutes les personnes qui, à quelque titre que ce soit, voudraient trouver une réponse, ou un élément de réponse, à l'une des multiples questions d'ordre fiscal qui se posent dans le secteur des assurances.

*Catherine PARIS*